



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M Martin Bouchard, maire suppléant et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Martin Bouchard, maire suppléant

Messieurs les conseillers, Martial Fortin, Pierrot Lessard

Mesdames les conseillères, Sandra Girard et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE : Mme Lise Garon, mairesse et Mme Johanne Morissette, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Martin Bouchard, maire suppléant.

245-12-17 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point 8. « Affaires nouvelles » ouvert.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de la lecture et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, de la séance extraordinaire du 20 novembre 2017 et de la séance extraordinaire du 07 décembre 2017.*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois de novembre 2017 et remise des activités financières pour novembre 2017*
- 4.2 *Acceptation de la facture de l'Entrepreneur forestier Alex et Nico S.E.N.C entretien des structures municipales*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 *Rapport de dépense de la directrice générale*
- 5.2 *Rapport de dépense du responsable des travaux publics*
- 5.3 *Remise des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus et des formulaires liste des donateurs et rapport de dépenses*
- 5.4 *État des personnes endettées*
- 5.5 *Responsabilité des élus*
- 5.6 *Fermeture du bureau pendant la période des fêtes (22 déc. 2017 au 8 janvier 2018)*
- 5.7 *Calendrier des séances 2018*
- 5.8 *Autorisation pour le versement des REER des employés*
- 5.9 *Déneigement des secteurs externes au contrat*
- 5.10 *Patinoire*
- 5.11 *Réparations pompe doseuse station eau potable Rang Caron et photomètre*
- 5.12 *Achat et installation logiciel antivirus pour les postes de travail*
- 5.13 *Résolution et attestation concernant l'administration d'une municipalité- Caisse Desjardins*
- 5.14 *Résolution désignant un nouvel administrateur principal, accès D*
- 5.15 *Inscription des nouveaux élus à la formation obligatoire à la FQM*
- 5.16 *Résolution autorisant la signature du protocole démarche collective pour une planification stratégique de développement touristique*
- 5.17 *Motion de remerciement à Mme Anabelle Côté, inspectrice en bâtiment*
- 5.18 *Demande d'appel d'offres sur invitation de firmes comptable pour une opération d'assainissement et de modernisation*
- 5.19 *Bris d'eau rue Bellevue*
- 5.20 *Autorisation engagement d'une personne ressource externe pour finaliser le budget (directive du MAMOT)*

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

- 6.1 *Demande de salle gratuite activité de Noël – Comité des Loisirs*
- 6.2 *Demande de rémunération responsable bibliothèque de Lamarche*
- 6.3 *Demande deuxième partie subvention accordée à la bibliothèque pour l'année 2017*

7. CORRESPONDANCE

7.1

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 *Contrat pour les services de conciergerie (20 décembre au 31 janvier 2018)*

9. POINT D'INFORMATION

- 9.1 *Coupes forestières au sud du Lac Miquet et transport du bois cet hiver à travers le village*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

246-12-17 3. EXEMPTION DE LA LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale par intérim Mme Myriam Lessard, dépose les procès-verbaux et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme. la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit approuvé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2017 soit approuvé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 décembre 2017 soit approuvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

247-12-17 4.1 ACCEPTATION LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme. la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-trois mille huit cent onze dollars et quarante sous (33 811.40\$), la liste des chèques manuels au montant de onze mille six cent trente-cinq dollars et soixante-quinze sous (11 635.75\$), et les salaires payés au montant onze mille six cent soixante-quinze dollars et soixante-douze sous (11 675.72\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total cinquante-sept mille cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-sept sous (57 122.87\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5378 à 5392

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*** Les membres du conseil ont reçu comme chaque mois, l'état des activités financières où les postes budgétaires sont identifiés.*

LISTE DES COMPTES À PAYER :

BMR	249.20\$
Cain Lamarre	229.95\$
Dicom Express	25.57\$
Entreprise Fortin Labrecque	21 855.78\$
Commerces B. Fortin inc.	275.47\$
Girard Fabienne	67.80\$
Produits Lépine inc.	856.79\$
Maxxam Analytique	228.80\$
MRC Lac St-Jean Est	6 968.33\$
9129-6491 Qc inc NAPA	436.85\$
Potvin & Bouchard	168.72\$
Stéphane Prescott	244.90\$
Municipalité de Sainte-Monique	1 631.25\$
Sécuor	19.53\$
Serrurier Protec inc.	552.46\$
<u>TOTAL</u>	<u>33 811.40\$</u>

**LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE
ET PAR CHÈQUE MANUEL :**

Revenu Québec	5 098.53\$
Revenu Canada	1 891.29\$
Hydro-Québec	330.24\$
Hydro-Québec	337.10\$
Hydro-Québec	408.45\$
Hydro-Québec	939.06\$
Hydro-Québec	150.49\$
Hydro-Québec	845.07\$
Hydro-Québec	105.39\$
Hydro-Québec	239.41\$
Hydro-Québec	222.59\$
Hydro-Québec	74.50\$
Société Canadienne des postes	293.19\$
Popote Roulante Lamarche	600.00\$
Diane Gagnon	100.44\$
<u>Total des chèques manuels :</u>	<u>11 635.75\$</u>
<u>Salaires du mois :</u>	<u>11 675.72\$</u>
<u>Total compte à payer :</u>	<u>33 811.40\$</u>
<u>Grand total :</u>	<u>57 122.87\$</u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale par intérim certifiée, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale par intérim

248-12-17 **4.2 ACCEPTATION DE LA FACTURE LES ENTREPRENEURS FORESTIERS ALEX ET NICO S.E.N.C. ENTRETIEN DES STRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu omission dans le contrat de déneigement de certains emplacements spécifiques à déneiger;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer un espace sécuritaire au service d'autobus scolaire entre l'édifice municipale et l'école;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de faire réaliser ces travaux de déneigement pour s'assurer de dégager les conteneurs sur le territoire municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche approuve les factures n°150, 156 à 159 au montant de 2 344.12 \$.

249-12-17 **5.1 RAPPORT DE DÉPENSE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE-
RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire le 4 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
1. Serrurier Protec	552.46\$
Total	552.46\$

EXPLICATIONS :

1- Changer serrures et clés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-12-17 **5.2 RAPPORT DE DÉPENSE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire le 4 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
1. BMR	80.46\$
2. BMR	41.26\$
<u>Total</u>	<u>121.72\$</u>

EXPLICATIONS :

1. Rectifieuse
2. Pelles pour camion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-12-17 **5.3 REMISE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS ET DES FORMULAIRES LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont l'obligation de compléter le document des intérêts pécuniaires chaque année;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 2 du code d'éthique il est précisé que tout élu recevant un avantage excédant 200\$ doit produire une déclaration dans les 30 jours suivant sa réception;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt des intérêts pécuniaires des élus du conseil municipal de Lamarche, tel que recommandé par la loi sur les élections et les référendums et le règlement sur le code d'éthique et de déontologie.

QUE la municipalité de Lamarche reconnaît avoir reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires de ces élus siégeant au conseil municipal ainsi que les formulaires DGE-1038 en date de la présente séance et se conformant par la présente, au code d'éthique des élus municipaux de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-12-17 **5.4 ÉTATS DES PERSONNES ENDETTÉES**

ATTENDU QU'en date du 23 novembre 2017 un montant de 132 464.56\$\$ est dû par les contribuables de la municipalité de Lamarche;

ATTENDU QU'un avis de compte en souffrance a été envoyé aux contribuables concernés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

D'accepter le rapport concernant les personnes endettées pour taxes envers la municipalité au montant de 132 464.56\$\$ en date du 23 novembre 2017. Le tout conformément à l'article 1022 du Code municipal.

QUE les propriétés appartenant aux personnes endettées de plus de deux ans soient vendues pour taxes selon les procédures et délais prévus au code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-12-17 5.5 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

**RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont l'obligation de siéger sur différents comités municipaux

CONSIDÉRANT QUE ces fonctions facilitent la mise à jour d'informations pour la prise de décisions;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

QUE les responsabilités identifiées ci-dessous, soient dévolues aux élus municipaux :

Mme Lise Garon

Mairesse :

- ressources humaines
- signataire des effets bancaires
- comité consultatif d'urbanisme

Mme Johanne Morissette

Conseillère # 1

- vérification des comptes mensuels
- signataire des effets bancaires
- Municipalité Amie des Aînées (MADA)
- politique familiale (PFM)

Mme Sandra Girard

Conseillère # 2 :

- comité consultatif d'urbanisme

M. Martial Fortin

Conseiller #3 :

- voirie
- régie intermunicipale secteur nord
- sécurité publique

M. Martin Bouchard

Conseiller #4 :

- voirie
- vérification des comptes mensuels
- comité touristique
- loisirs

M. Pierrot Lessard

Conseiller #5 :

- régie incendie secteur nord
- comité touristique
- bibliothèque
- comité consultatif d'urbanisme

Mme Lyne Bolduc

Conseillère #6 :

- loisirs
- Municipalité Amies des Aînées (MADA)
- politique familiale (PFM)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-12-17 5.6 FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QU'il y a fermeture du bureau pour la période des fêtes 2017

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités ferment les bureaux pendant cette période

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

D'autoriser la fermeture du bureau pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-12-17 5.7 CALENDRIER DES SÉANCES 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le

calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le vendredi et qui débiteront à 19 h 30 :

<i>MOIS 2018</i>	<i>DATE DES SÉANCES</i>
Janvier	19
Février	2
Mars	2
Avril	6
Mai	4
Juin	1
Juillet	6
Août	3
Septembre	7
Octobre	5
Novembre	2
Décembre	7

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-12-17

5.8 AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DES REER DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE les contrats des employés prévoient le versement d'un montant pour les REER en fin d'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise le versement pour les REER aux employés (es) tels que décrits ci-contre :

- Fabienne Girard : montant accordé 1250\$, versement hebdomadaire, mais il reste un solde de 250\$ à payer
- Annick Lachance : 750\$ à payer

- Steeve Godin : 750\$ à payer

QUE le poste budgétaire 02 130 00 212 soit imputé pour l'administration et le poste 02 320 00 289 pour l'employé municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-12-17 5.9 DÉNEIGEMENT DES SECTEURS EXTERNES AU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la compagnie Entrepreneurs Forestiers Alex et Nico S.E.N.C. est renouvelable tel que stipulé à l'article 1.3;

CONSIDÉRANT QUE le taux de l'IPC (*sur le Portail Québec*) pour l'année se terminant au 30 septembre 2017 est de 1.0%;

CONSIDÉRANT QUE des endroits à déneiger doivent être ajoutés;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Bénévole Labrecque Lamarche va défrayer la moitié des coûts pour l'entrée menant au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise le renouvellement du contrat des Entreprises Alex et Nico S.E.N.C. pour l'hiver 2017-2018, avec un pourcentage de 1.0% IPC d'augmentation, le tout totalisant 7 580.01\$ taxes incluses

QUE le conseil autorise le paiement de 1 259.90\$ pour les ajouts suivants :

- Virée pour l'autobus scolaire 300\$
- Site des conteneurs 500\$
- Entrée menant au garage municipal 459.90\$

QUE le poste budgétaire 02 330 00 443 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

258-12-17 5.10 PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour la patinoire paru sur internet et que nous n'avons reçu aucun curriculum vitae;

CONSIDÉRANT la soumission # 17-0006 de Excavation Multi-Projet pour effectuer le déneigement, le glaçage et la surveillance de la patinoire au montant forfaitaire de 5 760.25\$ taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE suite à la réception de la soumission d'Excavation Multi-Projet, le conseil municipal retient ses services pour le montant total de 5 706.25\$.

QUE les paiements se feront sur présentation de factures à la mi-janvier et à la mi-mars 2018.

QUE ce contrat inclus le déneigement, le glaçage et la surveillance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-12-17 5.11 RÉPARATIONS POMPE DOSEUSE STATION EAU POTABLE RANG CARON ET PHOTOMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE des réparations sont nécessaires au système de pompe doseuse de chlore à la station d'eau potable du Rang Caron;

CONSIDÉRANT la soumission # STV091117-02 de l'entreprise Pompacktion pour effectuer les réparations nécessaires au système de pompe doseuse, totalisant 1 119.88\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le photomètre pour la lecture du taux de chlore est brisé et qu'il faut le remplacer;

CONSIDÉRANT la soumission # 2017-10000R de l'entreprise AESL Instrumentation inc. pour l'achat d'un nouveau photomètre, totalisant 380.00\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission # STV091117-02 de l'entreprise Pompacktion au montant de 1 193.88\$ plus taxes.

QUE le conseil accepte la soumission # 2017-10000R de l'entreprise AESL Instrumentation inc. au montant de 380.00\$.

QUE le poste budgétaire 02 413 00 649 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-12-17 5.12 ACHAT ET INSTALLATION LOGICIEL ANTIVIRUS POUR LES POSTES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs ne possèdent pas d'antivirus;

CONSIDÉRANT la soumission # 355 de l'entreprise Lys Informatique pour l'installation de cinq logiciels antivirus «Eset Endpoint Antivirus» au montant de 14.99\$ par année par poste.

CONSIDÉRANT QUE le contrat est pour une durée de 3 ans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission # 355 de l'entreprise Lys Informatique totalisant, pour les trois ans et pour les cinq postes de travail, 224.95 plus taxes.

QUE le poste budgétaire 02 130 00 670 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261-12-17 **5.13 RÉSOLUTION ET ATTESTATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION D'UNE MUNICIPALITÉ CAISSE POPULAIRE**

CONSIDÉRANT la vacance de la directrice générale de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a à son emploi une nouvelle directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de mandater de nouveaux signataires bancaires auprès de la Caisse populaire Desjardins d'Alma;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche désigne les personnes suivantes à être signataires pour tous les documents concernant les effets bancaires soient :

- Myriam Lessard
- Annick Lachance
- Lise Garon
- Johanne Morissette
-

QUE tous les pouvoirs des représentants doivent être exercés de la façon suivante soit au moins 2 signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

262-12-17 **5.14 RÉSOLUTION DÉSIGNANT UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL, ACCÈS D.**

ATTENDU QUE La municipalité de Lamarche a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Madame Myriam Lessard directrice générale par intérim comme administrateur principal;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard**

ET RÉSOLU

QUE Madame Myriam Lessard, directrice générale par intérim soit désigné administrateur principal en remplacement de Madame Fabienne Girard, directrice générale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

263-12-17 5.15 INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLUS À LA FORMATION OBLIGATOIRE À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus sont dans l'obligation de suivre la formation «Le comportement éthique»;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation dans la région au montant de 245\$ par participant ou en ligne au montant de 200\$ par participant;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc**

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte les frais d'inscriptions à la formation obligatoire des six nouveaux élus au montant de 245 \$ par participants, totalisant 1 470 \$ ou moins si suivi en ligne.

QU'un élu soit M. Pierrot Lessard, inscrit à Saint-Honoré pour le 2 décembre 2017.

QUE trois élus soient, Mme Lise Garon, M. Martin Bouchard et M. Martial Fortin inscrits à Saint-Bruno pour le 28 avril 2017.

QUE deux élues soient, Mme Sandra Girard et Mme Johanne Morissette inscrites en ligne.

QUE les postes budgétaires 02 110 00 454 et 02 110 00 310 soient imputés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-12-17 5.16 RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a obtenu une confirmation d'aide financière du MAMOT provenant du fonds conjoncturel de développement, au montant de 10 902 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été complété après le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant de 3000 \$ a été versé par le MAMOT à la municipalité

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de faire un addenda pour effectuer le dernier paiement

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de mandater M. Martin Bouchard, maire suppléant pour signer l'addenda au protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise M. Martin Bouchard maire suppléant à signer pour et au nom de la municipalité de Lamarche l'addenda au protocole d'entente de financement sur le projet de démarche collective visant à définir une stratégie de développement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-12-17 5.17 MOTION DE REMERCIEMENT À MME ANABELLE CÔTÉ, INSPECTRICE EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE Mme Anabelle Côté, inspectrice en bâtiment, nous a rendu de bons services lors de sa durée d'embauche à la Municipalité de Lamarche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche offre ses plus sincères remerciements à Anabelle Côté, inspectrice en bâtiment, pour le bon travail qu'elle a effectué durant le temps de son embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

266-12-17 5.18 BRIS D'EAU RUE BELLEVUE

CONSIDÉRANT QU'il y a un bris d'eau à la rue Bellevue près du 1 Rue Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE le bris est sur le réseau d'eau municipal.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard**

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la dépense d'environ 2 000\$ pour la réparation du bris d'eau près du 1 Rue Bellevue.

QUE les Entreprises Forestière Lachance soient autorisé à effectuer les travaux de réparations.

QUE le poste budgétaire 02 413 00 521 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**267-12-17 5.19 AUTORISATION ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE
RESSOURCE EXTERNE POUR FINALISER LE BUDGET
(DIRECTIVES MAMOT)**

CONSIDÉRANT QUE depuis la vacance du personnel administratif régulier de la Municipalité de Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche s'est engagée à participer à un comité technique avec le Ministère des Affaires Municipales du Saguenay Lac-St-Jean et de la MRC Lac-St-Jean-Est et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la priorité identifiée est l'élaboration du budget 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard**

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche engage une personne de l'externe pour accompagner celle-ci dans la réalisation des différents étapes pour la réalisation du processus budgétaires 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**268-12-17 6.1 DEMANDE DE SALLE GRATUITE ACTIVITÉ DE NOËL –
COMITÉ DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite pour l'activité du Père Noël qui se tiendra le 15 décembre en soirée, signée par Mme Hélène Tremblay, secrétaire du comité des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. Pierrot Lessard**

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la salle gratuite au comité des Loisirs pour leur activité du Père Noël le 15 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

269-12-17 **6.2 DEMANDE DE RÉMUNÉRATION RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE DE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT QU'au budget 2017 un montant annuel de 350\$ a été accordé pour la rémunération de la responsable de la bibliothèque, Mme Hélène Bouchard;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise le versement de la rémunération annuelle de 350\$ à la responsable de la bibliothèque, Mme Hélène Bouchard.

QUE les postes budgétaires 02 702 30 141, 02 702 30 222, 02 702 30 232, 02 702 30 242 02 702 30 252 et 02 702 30 262 soient imputés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

270-12-17 **6.3 DEMANDE DE DEUXIÈME PARTIE SUBVENTION ACCORDÉE À LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT la demande de la deuxième partie du budget accordé en 2017 pour la bibliothèque au montant de 500\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise le paiement de la deuxième tranche de la subvention accordée à la bibliothèque au montant de 500\$.

QUE le poste budgétaire 02 702 30 670 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

8. AFFAIRES NOUVELLES

271-12-17 8.1 CONTRAT POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE (20 DÉC. AU 31 JANVIER 2018)

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal attribué au service de conciergerie sera en congé pendant la période des fêtes

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs locations de salle pendant la période des Fêtes 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage régulier des bureaux de la municipalité n'a pas été fait depuis quelques temps

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE Mme Karine Tremblay soit engagé pour les services de conciergerie pour la période de la mi-décembre au 31 janvier 2018.

QUE celle-ci est responsable d'assurer le service de conciergerie après chaque location.

QUE pendant cette période elle assure aussi de faire un ménage dans les bureaux administratifs.

272-12-17 9.POINT D'INFORMATION

9.1 COUPES FORESTIÈRES AU SUD DU LAC MIQUET ET TRANSPORT DU BOIS CET HIVER À TRAVERS LE VILLAGE

M. Martin Bouchard explique aux gens présents qu'il y aura coupe au niveau sud du Lac Miquet et qu'il y aura transport par la rue des Îles.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Martin Bouchard, maire suppléant invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

M. le maire suppléant répond aux questions de l'assistance
- Identifier le code GL sur les dépenses
- Avisée la municipalité de l'Ascension, arbres tombés à l'ancien dépotoir

273-12-17 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 20 h 09min.

Je, soussignée Martin Bouchard, maire suppléant de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

M Martin Bouchard, maire par intérim

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim